

M'ld de Soignies

DO2 -Aménagement du Territoire &
Cadre de Vie

Monsieur

Agent technique

Tél. :

Mail :

Vos réf. : MK/2260354

Nos réf : 2026/46078 BBV

Soignies, le

06 111
2026

BRICOUT Xavier Place
Van Zeeland 35/3 7060
SOIGNIES
notaire@bricout.be

10 JUL. 2026

CERTIFICAT D'URBANISME N° 1

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de certificat d'urbanisme n° 1 réceptionnée en date du 11 mai 2026 relative à un bien sis rue de la Station 21 à 7060 Soignies cadastré Soignies (2) section D n° 64L , nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

Le bien en cause

1°a. se trouve en zone d'habitat d'intérêt culturel historique et/ou esthétique au plan de secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 09 juillet 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité; + prescriptions applicables pour le bien (articles D.11.24 et suivants du Code) ;

2° est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme (CoDT) approuvé en date du 01 juin 2017 ;

4°a. est repris sur les 4 cartes du schéma de développement communal à valeur indicative adopté définitivement par le Conseil Communal du 20 mars 2017 et applicable au 2^{es} août 2017 dont les documents sont à disposition pour consultation sur le site www.saignies.be via l'onglet « documents utiles » ;

Carte des orientations planologiques est repris dans une zone de centre ancien protégé dont la densification préconisée est de 20 à 40 logements à l'hectare ; Zone protégée en matière d'urbanisme (Centre ancien protégé) ; Axe de développement commercial urbain ;

Cartes des mesures d'aménagements : Maillage écologique - Protection du patrimoine (Zone à valeur patrimoniale) ; Étude à élaborer (Artère urbaine à vocation commerciale) ; Étude à élaborer (Espaces publics à réaménager/Qualifier) ;

Carte des contraintes : est bordé par une conduite FLUXYS ; Patrimoine naturel et bâti (est repris dans un périmètre d'intérêt urbanistique et patrimonial et dans un ensemble urbanistique rural et urbain de grande qualité) ;

Carte des mesures d'aménagements en mobilité : est repris dans une zone destinée à l'urbanisation ; est bordé par une voie de liaison et est à proximité d'un renforcement de la fréquence de la desserte T.E.C.

4^e. est repris dans un guide communal d'urbanisme adopté définitivement par le Conseil Communal du 27 mars 2018 et applicable au 26 mai 2018 en aire de centre ancien protégé dont les prescriptions littérales générales et particulières à l'aire paysagère sont à disposition pour consultation sur le site www.soignies.be via l'onglet « documents utiles » ;

6^e est :

a) situé dans un périmètre de rénovation urbaine visé à l'article D.V.13 du Code;

e) est localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique visée à l'article 233 du Code wallon du patrimoine;

7^a. Selon le PASH, bénéficie d'un équipement d'épuration des eaux usées en assainissement collectif (égout gravitaire existant dont la localisation est vérifiée) .

7^c bénéficie d'un accès à une voirie dont l'équipement en eau, électricité, pourra être vérifié sur <https://klim-cicc.be/information> pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux et est situé le long d'une voirie communale ;

8^e est repris sur la carte du KARST dans une zone calcaire du Carbonifère sous couverture, au sens de l'article D.IV.57.3° ;

11^e est grevé d'une emprise en sous-sol pour une canalisation de transport de gaz pour la sa FLUXYS.

12^e Un permis d'urbanisme pour enseigne lumineuse a été délivré par le Collège Echevinal en date du 11 août 1970 sous le n° 70/10328

Un permis d'urbanisme pour enseigne lumineuse a été délivré par le Collège Echevinal en date du 26 juin 1973 sous le n° 73/11083

Un permis d'urbanisme pour décapage rejointoyage façade a été délivré par le Collège Echevinal en date du 03 octobre 1978 sous le n° 78/1116

Autres renseignements relatifs au bien

- est repris dans le patrimoine monumental de la Belgique- Wallonie- Hainaut- Arrondissement de Soignies- page 806 ;.
- est repris dans un périmètre d'action prioritaire de densification commerciale ; Une priorité doit être octroyée à l'activité commerciale pour la réoccupation du rez-de-chaussée (une consultation avec l'Agence de développement Local devra être établie pour obtenir des informations complémentaires, notamment par rapport aux secteurs commerciaux à privilégier —;.

Tout dispositif publicitaire ou enseigne doit être retiré s'il y a une interruption de l'activité conformément au Guide communal d'urbanisme

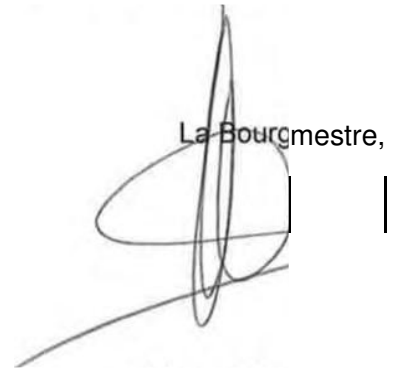
Observation

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Nous restons à votre disposition pour toute autre information que vous désirez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées. V

Le Directeur Général,

La Bourgmestre,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the text 'La Bourgmestre,'.



de Soignies - OO2 Territoire & Cadre de Vie — Place Verte, n°32
B-7060 Soignies — urbanisme.soignies.be - Tél 067/347.363-357.359.360

St SPORTIVE

